

Règlements sur le site d'entraînement

1. Aucun parent ou amis ne sont admis dans la palestre. Il est également important de laisser la porte d'accès du gymnase dégagée. C'est une question de sécurité!
2. Les parents des gymnastes du secteur compétitif doivent rester un maximum de 30 minutes par cours pour venir regarder leur enfant à la gymnastique.
3. Les bottes doivent être enlevées à l'entrée. Aucune botte n'est permise au-delà du tapis installé à cet effet. Les bottes doivent être rangées sur les tablettes.
4. Vous êtes tenus de prendre vos messages régulièrement : tous les communiqués seront affichés sur le babillard à l'entrée et seront également envoyés par courriel (courriel obligatoire en début d'année). N'hésitez pas à poser des questions, au besoin.
5. Les bouteilles d'eau sont permises dans la palestre, mais elles doivent être récupérées à la fin de chaque cours. Aucun verre n'est permis dans le gymnase.
6. Aucune collation contenant des noix ou des arachides n'est permise. Seules les collations santé seront tolérées.
7. L'accès au coin des entraîneurs est interdit aux parents et aux gymnastes.
8. Si un parent désire s'entretenir avec un entraîneur, il pourra le faire à la fin du cours si l'entraîneur est disponible. Dans le cas contraire, le parent devra prendre rendez-vous avec l'entraîneur. Il est impossible de parler à l'entraîneur durant le cours.
9. Les gymnastes ne peuvent pas entrer dans la palestre tant que leurs cheveux ne sont pas attachés et que tous les bijoux (incluant les montres) ne sont pas enlevés.
10. Le vestiaire des gymnastes du PALS est accessible seulement aux femmes. Aucun homme (papa) n'a accès à ce vestiaire. Du côté des gymnases Déziel, les vestiaires sont attitrés aux deux sexes (femmes et hommes). Merci de respecter l'intimité des jeunes en utilisant le bon vestiaire.
11. Si votre enfant porte des lunettes, il doit obligatoirement se procurer une attache afin de garder ses lunettes bien en place.
12. Un langage soigné est demandé dans nos locaux. Des gestes ou des paroles non appropriés ne seront pas tolérés.
13. Le Club de gymnastique L'Envol de Lévis n'est pas responsable des objets perdus ou volés.
14. Une boîte d'objets perdus est placée dans le hall d'entrée principal du Club. Au deux mois, les vêtements et objets non-récupérés seront remis à des organismes de charité. Vous pouvez également aller au bureau de la sécurité située à l'entrée principale de l'école. Le service d'entretien peut également les déposer à cet endroit s'il en trouve dans le vestiaire du côté Déziel.